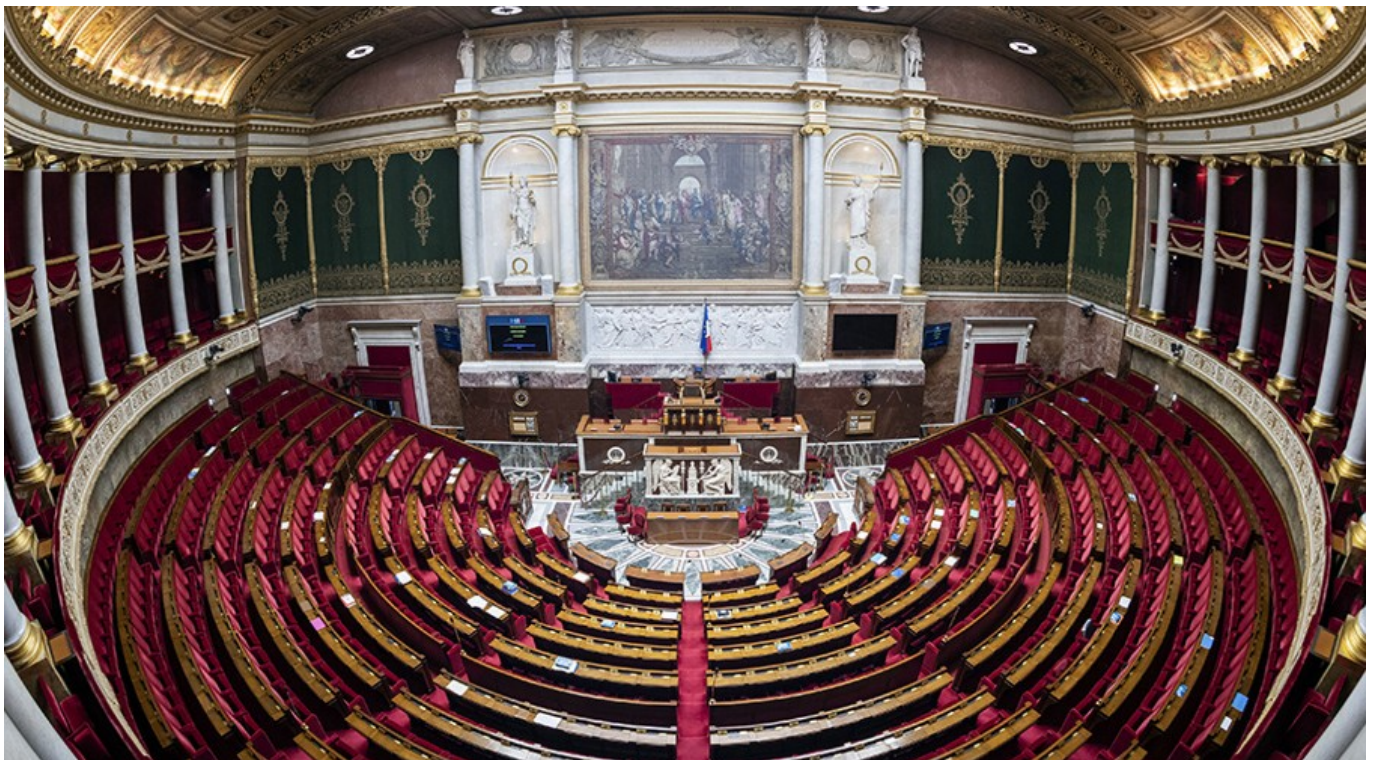


Écrit par le 3 juillet 2026

L'assistant du député vauclusien Raphaël Arnault interdit d'accès à Assemblée nationale



Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, vient de prendre la décision d'interdire l'accès au parlement à Jacques-Elie Favrot. Ce dernier est l'un des quatre collaborateurs parlementaires de [Raphaël Arnault](#), député LFI de la 1^{re} circonscription de Vaucluse.

La mesure prise par la présidente de l'Assemblée fait suite à l'agression mortelle, vendredi dernier, du jeune militant nationaliste Quentin Deranque en marge d'une manifestation du collectif identitaire Némésis contre la tenue d'une conférence de l'eurodéputée LFI, Rima Hassan, à Sciences Po Lyon.

Trouble à l'ordre public ?

Yaël Braun-Pivet justifie sa décision dans un communiqué : « Le nom de Monsieur Jacques-Elie Favrot (...) est aujourd'hui cité par plusieurs témoins. Sa présence dans l'enceinte de l'Assemblée nationale pourrait entraîner un trouble à l'ordre public ».

Elle a donc décidé « de suspendre, à titre conservatoire et sans préjudice des suites de l'enquête

Ecrit par le 3 juillet 2026

judiciaire, les droits d'accès de ce dernier. Toute autre mesure susceptible d'être prise ne peut l'être que par son député-employeur. »

Pour sa part, Me Bertrand Sayn, l'avocat de l'assistant parlementaire, assure à nos confrères du [Progrès](#) que son client « nie formellement être responsable de ce drame ». Dans un communiqué, Jacques-Elie Favrot explique également se retirer « de ses fonctions d'assistant parlementaire le temps de l'enquête » car il est « menacé de mort par l'extrême droite dans tout le pays et en Europe, il ne peut donc assurer ses fonctions correctement ».

« J'adresse mes condoléances à la famille de ce jeune homme et je souhaite que toute la lumière soit faite sur ce drame », a publié sur son compte X, Raphaël Arnault qui a aussi fait part de son « horreur » et de son « dégoût » suite au décès de Quentin Deranque.

Militant actif de [la Jeune garde](#) antifasciste, c'est là, au sein de ce groupuscule d'extrême gauche lyonnais, que Jacques-Elie Favrot a rencontré Raphaël Arnault, co-fondateur de ce mouvement créé en 2018. Bien que [dissoute en juin dernier](#), ce sont les membres de la Jeune garde qui sont accusés d'être les instigateurs de ce lynchage.

Enquête pour homicide volontaire

A cette heure, si aucun individu n'a été interpellé, le procureur de Lyon, Thierry Dran, a expliqué cet après-midi en conférence de presse qu'au moins six individus ont frappé Quentin Deplanque. L'enquête est désormais ouverte pour 'homicide volontaire' : un crime qui peut être puni jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle.